

209D3155
FR0000036675-DD3155

10 juin 2009

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

GROUPE CRIT

| |
|---|
| DECLARANT : Claude GUEDJ, Président Directeur Général |
| INSTRUMENT FINANCIER : Actions |
| NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition |
| DATE DE L'OPÉRATION : 27 mai 2009 |
| DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 8 juin 2009 |
| LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris |
| PRIX UNITAIRE : 10,57 € |
| MONTANT DE L'OPÉRATION : 888,70 € |

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."